



**Crédit Mutuel
de Bretagne**



Communiqué de presse

Mécénat

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Fonds de dotation de Kerpape signent une nouvelle convention de mécénat

Brest, le 3 octobre 2024 - Dans le cadre de ses dispositifs de solidarités, le **Crédit Mutuel de Bretagne** et le **fonds de dotation Kerpape** viennent d'officialiser la signature d'une convention de mécénat. Par un don de 50 000 €, la banque territoriale contribue aux projets portés par le fonds de dotation. Une première convention de mécénat avait été signée en 2022.

La signature de cette convention de mécénat s'inscrit dans le cadre d'une collaboration de longue date entre les deux établissements, marquée par la conduite de plusieurs actions communes.

Avec le concours du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa, le Crédit Mutuel de Bretagne soutient ainsi le Fonds de Dotation Kerpape dans ses objectifs visant à faciliter le développement de toutes les activités du Centre de Kerpape et en particulier, de ses actions en matière de recherche et d'innovation, en permettant par exemple le financement de projets innovants.

La convention de mécénat a été signée ce mardi 1er octobre au siège du Crédit Mutuel de Bretagne, par **Eric Richard** - Président du fonds de dotation de Kerpape - et **Philippe Rouxel** - Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne, en présence également de Christelle Auvray, secrétaire générale du Crédit Mutuel de Bretagne et Pascale Stéphan, Attachée de Direction du Centre de Kerpape et Responsable du Fonds de dotation.

Chaque année, les dispositifs de solidarités activés par les caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne, au plus près des besoins, constituent une aide financière très concrète pour des milliers de sociétaires et clients particuliers, professionnels et associations. En complément de ces actions locales, la banque territoriale consacre une enveloppe spécifique à des partenariats et actions solidaires emblématiques à portée départementale ou régionale, pour soutenir des projets en faveur des personnes en situation de handicap et de dépendance

“ Nous sommes très fiers, par cette convention de mécénat, de renouveler notre soutien au Fonds de dotation Kerpape, et de contribuer ainsi au financement de projets innovants au service du handicap. Cet engagement s'inscrit en parfaite cohérence avec les valeurs de solidarités, d'entraide et d'inclusion

auxquelles nous sommes profondément attachés, et que nous avons à cœur de faire vivre au quotidien, au travers notamment de nos dispositifs de solidarités.”

Philippe Rouxel - Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne.

Depuis sa création en 2016, le Fonds de dotation de Kerpape a permis d’ancrer plus encore le Centre de Kerpape dans une dynamique de recherche et d’innovation.

Le Centre Mutualiste de rééducation et de réadaptation de Kerpape, géré par VYV3 Bretagne, est l’un des fleurons des établissements de Médecine Physique et de réadaptation en France et en Europe. Au-delà de son haut niveau de performance, les équipes de Kerpape sont animées par une énergie permanente avec pour objectif **la recherche de solutions permettant chaque jour d’améliorer le confort des patients, aidants, et usagers du Centre.**

Le centre accueille plus de 4000 patients enfants et adultes par an.

“ En soutenant le Centre de Kerpape, le CMB contribue à la performance de ce centre en Bretagne, et participe également à améliorer ses actions partout en France grâce à sa politique de rayonnement.

Les valeurs partagées de longue date avec le CMB de solidarité et d’inclusion sociale et professionnelle des personnes en situations de handicap s’inscrivent pleinement dans nos actions et nous sommes très honorés de compter le CMB parmi nos grands mécènes du fonds de dotation Kerpape. ”

Eric Richard - Président du Fonds de Dotation Kerpape

A propos du Fonds de dotation Kerpape

Le Fonds de Dotation Kerpape a pour objet de faciliter le développement de toutes les activités du Centre Mutualiste de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles de Kerpape et en particulier, de ses actions en matière de recherche et d’innovation, en permettant par exemple le financement de projets innovants.

Le Fonds de Dotation Kerpape, c’est :

- promouvoir les nouvelles technologies au service du soin et de l’autonomie
- agir pour l’inclusion sociale et professionnelle des personnes en situations de handicap
- participer à la création d’espaces de soins et de vie conviviaux pour les patients et leur famille
- soutenir la recherche médicale de médecine physique et de réadaptation
-

Le Fonds de Dotation Kerpape en chiffres sur 2023 :

- 23 grands mécènes engagés durablement
- un conseil d’Administration composé de 4 collègues
- un Comité Scientifique composé de 8 membres
- 1 000 000 K€ de dons reçus en 2023
- 33 projets financés depuis 2016

Plus d’informations sur www.fonds-kerpape.bzh

<https://youtu.be/2uigO99FKgA?si=Tv8AVNwnN6gQ1EtL>

Contact : pascale.stephan@vyv3.fr

A propos du Crédit Mutuel de Bretagne

Avec un réseau de 319 points d’accueil, de conseil et d’expertise, dont 205 caisses locales, le Crédit Mutuel de Bretagne compte plus de 3 000 collaborateurs, près de 2 000 administrateurs et plus de 1,8 million de sociétaires et clients. Présent sur les quatre départements bretons, le Crédit Mutuel de Bretagne intervient auprès des particuliers, des associations, des professionnels, entreprises et agriculteurs, dont le chiffre d’affaires est inférieur à 30 millions d’euros. Le Crédit Mutuel de Bretagne fait partie du groupe Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et d’une quarantaine de filiales spécialisées. Plus d’informations sur www.cmb.fr

Contact presse : Ariane LE BERRE-LEMAHIEU - ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com - 06 86 27 26 57